



Cadre du Plan stratégique quinquennal du ministre sur l'accessibilité

2025-2030

Cadre du Plan stratégique quinquennal du ministre sur l'accessibilité 2025-2030

Province du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 CANADA
GNB.CA

ISBN 978-1-4605-4456-3 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-4457-0 (PDF : version française)
ISBN 978-1-4605-4458-7 (PDF : version anglaise)

25-02107 | 2025.09 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Pour obtenir ce document dans un autre format :

- envoyez un courriel à AO-BA@gnb.ca ou
- appelez le 1-844-444-5511.

But no 1

Mobiliser tous les secteurs pour reconnaître et supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Objectif no 1

Se servir des commentaires de la population du Nouveau-Brunswick ayant une expérience vécue pour déterminer ce qui doit changer en vue d'améliorer l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Résultats attendus :

- La population du Nouveau-Brunswick dispose d'un mécanisme clair et accessible pour fournir des commentaires sur les obstacles et est invitée à recommander des façons d'améliorer l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Actions :

- Tenir des consultations publiques pour :
 - reconnaître les obstacles et orienter les plans d'accessibilité du gouvernement;
 - soutenir l'élaboration de normes réglementaires en matière d'accessibilité.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de personnes qui formulent des commentaires et des recommandations.
- Nombre et pourcentage de participants, par type de répondant (p. ex. déclare vivre avec un handicap, type d'incapacité, âge, sexe, genre, région, langue, culture, etc.).

**Des cibles précises pour les Mesures de rendement seront établies une fois que les données de référence auront été recueillies et analysées.*

Objectif no 2

Travailler avec les entités du secteur public et d'autres organisations fournissant des biens et services au public afin de reconnaître et supprimer les obstacles à l'accessibilité, notamment en discutant avec elles des échéanciers liés à l'élargissement des exigences pour l'élaboration de plans d'accessibilité au-delà de la partie 1 du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB).

D'autres secteurs comprennent les parties 2, 3 et 4 du GNB, les organismes d'administration locale, les établissements d'enseignement postsecondaires publics, les organisations recevant des fonds du GNB, ainsi que les employeurs et les organisations offrant des biens et des services au public.

Résultats attendus :

- La partie 1 du GNB communique une approche pour déterminer et éliminer les obstacles de 2026 à 2028.
- Les secteurs sont consultés au sujet de l'exigence élargie concernant l'élaboration de plans d'accessibilité.
- Des plans d'accessibilité sont en place pour les organisations de divers secteurs.

Actions :

- Publier un plan triennal sur l'accessibilité pour la partie 1 du GNB d'ici décembre 2025.
- Publier un deuxième plan triennal sur l'accessibilité pour la partie 1 du GNB d'ici décembre 2028.
- Discuter avec des acteurs d'autres secteurs des répercussions liées à l'exigence élargie concernant l'élaboration de plans d'accessibilité, ainsi que de l'échéancier proposé.

- Dans le règlement, imposer la création de plans d'accessibilité à d'autres secteurs selon une approche progressive.

***Mesures de rendement :**

- Pourcentage d'entités et de ministères du GNB qui rendent compte des plans d'accessibilité de la partie 1 du GNB dans leurs rapports annuels.

Objectif no 3

Appuyer les secteurs durant l'élaboration des plans d'accessibilité (p. ex. information ciblée, éducation, formation, modèles, etc.).

Résultats attendus :

- Les ressources et la formation liées à l'élaboration des plans d'accessibilité sont utilisées par divers secteurs et organisations.
- Augmenter le nombre d'organisations ayant des plans d'accessibilité en place.

Actions :

- Élaborer et promouvoir des ressources, notamment des modèles et de la formation, pour appuyer la création des plans d'accessibilité.
- Recueillir les données de référence sur le pourcentage d'organisations par secteur qui ont un plan d'accessibilité.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de ressources consultées (p. ex. téléchargements).
- Nombre d'organisations ayant participé à des activités de formation.
- Nombre d'organisations/entreprises ayant un plan d'accessibilité.

Objectif no 4

Offrir des ressources pour aider les petites entreprises et les organisations communautaires à éliminer les obstacles.

Résultats attendus :

- Les organisations ont accès à une aide financière pour réaliser les améliorations nécessaires en matière d'accessibilité.

Actions :

- Établir un fonds ou un programme de subventions pour l'accessibilité afin d'aider les petites entreprises et les organisations sans but lucratif à éliminer les obstacles.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de petites entreprises et d'organisations sans but lucratif qui ont demandé une aide financière pour éliminer les obstacles.
- Nombre de petites entreprises et d'organisations sans but lucratif qui obtiennent une aide financière pour éliminer les obstacles.
- Nombre d'obstacles éliminés par les organisations ayant obtenu une aide financière.

Objectif no 5

Améliorer l'accessibilité dans la préparation aux situations d'urgence et la planification des mesures d'urgence dans tous les secteurs.

Résultats attendus :

- Améliorer l'accessibilité dans les plans de préparation aux situations d'urgence des organisations de divers secteurs.

- Tous les plans de préparation aux situations d'urgence du GNB ont été examinés du point de vue de l'accessibilité.

Actions :

- Recueillir des données pour évaluer l'état actuel des plans de préparation aux situations d'urgence dans tous les secteurs.
- Produire et promouvoir des ressources afin d'aider à créer des plans de préparation aux situations d'urgence accessibles pour tous les secteurs.
- S'assurer que tous les plans de préparation aux situations d'urgence du GNB sont examinés du point de vue de l'accessibilité et que les lacunes et obstacles reconnus sont corrigés.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de ressources disponibles pour augmenter l'accessibilité dans les plans de préparation aux situations d'urgence, par secteur.
- Nombre de ressources consultées (p. ex. téléchargements).
- Nombre d'organisations et de secteurs ayant des plans de préparation aux situations d'urgence accessibles et offrant une formation à ce sujet.
- Nombre et pourcentage de plans de préparation aux situations d'urgence du GNB qui abordent les besoins et obstacles possibles en matière d'accessibilité.

But no 2

Créer une culture de l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Objectif no 1

Accroître les connaissances du public sur les droits et les exigences en matière d'accessibilité.

Résultats attendus :

- La population du Nouveau-Brunswick connaît la *Loi sur l'accessibilité* et en respecte les exigences.
- La population du Nouveau-Brunswick comprend les avantages de l'accessibilité pour promouvoir une participation équitable dans toutes les sphères de la vie.
- Des prix d'excellence en accessibilité sont créés.
- Les champions de l'accessibilité sont reconnus et célébrés.

Actions :

- Promouvoir la connaissance des droits et des exigences en matière d'accessibilité, des soutiens offerts et des possibilités de rétroaction.
- Collaborer avec des partenaires à la création de prix pour l'accessibilité afin de reconnaître les organisations faisant preuve de leadership en matière d'accessibilité.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de sessions sur les pages Web du gouvernement consacrées à l'accessibilité (p. ex. achalandage du site Web).

- Connaissance de la législation, des droits et des règlements en matière d'accessibilité ainsi que du Bureau de l'accessibilité.
- Nombre de candidatures reçues chaque année pour les prix d'excellence en accessibilité.

Objectif no 2

Renforcer les capacités afin d'améliorer l'accessibilité dans tous les secteurs et dans toutes les régions de la province.

Résultats attendus :

- Tous les secteurs ont accès à l'information et à la formation pour comprendre ce qui est attendu d'eux, l'incidence des règlements à venir sur les normes d'accessibilité et la façon d'améliorer l'accessibilité dans leur environnement en reconnaissant et en supprimant les obstacles ainsi qu'en prévenant leur formation.

Actions :

- Publier du matériel de sensibilisation et d'éducation ciblé (p. ex. guides à l'intention des employeurs, des établissements d'enseignement, des fournisseurs de soins de santé, des partenaires communautaires/organisations sans but lucratif, des enfants et des jeunes, des employés, des aînés et des nouveaux arrivants).
- Rendre la formation accessible pour tous les secteurs.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de ressources et de documents éducatifs ciblés ayant été consultés (p. ex. téléchargés).
- Formation ciblée disponible pour divers secteurs.
- Nombre de participants à la formation.

- Nombre d'organisations et d'entreprises par secteur ayant participé à la formation.
- Pourcentage de participants à la formation disant avoir une meilleure compréhension des exigences et être davantage en mesure de reconnaître et de supprimer les obstacles à l'accessibilité ainsi que de prévenir leur formation.

Objectif no 3

Renforcer l'évaluation des répercussions sur l'accessibilité dans le cadre du processus décisionnel du gouvernement, et en rendre compte.

Résultats attendus :

- Les répercussions sur l'accessibilité et les analyses intersectionnelles sont prises en compte dans l'élaboration des politiques et la prise des décisions budgétaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Actions :

- S'assurer que les répercussions sur l'accessibilité sont évaluées dans le cadre de l'élaboration des budgets ordinaires et d'immobilisations de la province.
- Intégrer une optique d'accessibilité dans le processus décisionnel gouvernemental en exigeant que les répercussions directes et indirectes sur l'accessibilité soient prises en considération.
 - La première année, élaborer des lignes directrices pour l'évaluation de l'accessibilité à l'intention des ministères.
 - La deuxième année, élaborer une formation et inviter tous les ministères à y participer.

- La deuxième année, surveiller la fréquence à laquelle les répercussions sur l'accessibilité sont prises en compte dans les propositions gouvernementales, afin d'établir une base de référence.
- De la troisième à la cinquième année, augmenter le pourcentage de propositions gouvernementales qui comprennent un résumé des répercussions sur l'accessibilité.
- La quatrième année, s'assurer que la communication des répercussions sur l'accessibilité dans le processus décisionnel du gouvernement est pleinement mise en œuvre et que la conformité fait l'objet d'un exercice de suivi et de reddition de comptes.

***Mesures de rendement :**

- Pourcentage de ministères dont le personnel a suivi une formation sur l'évaluation de l'accessibilité.
- Pourcentage de propositions gouvernementales qui comprennent un résumé des répercussions anticipées sur l'accessibilité.
- Pourcentage de postes budgétaires qui tiennent compte des répercussions sur l'accessibilité.

Objectif no 4

Rendre compte régulièrement des progrès accomplis pour améliorer l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Résultats attendus :

- Des données de référence sont disponibles, ce qui permet d'établir des cibles pour mesurer les progrès.

- Des données désagrégées sont recueillies, ce qui permet d'effectuer des analyses intersectorielles et de planifier des actions ou des initiatives ciblées.
- Des cibles sont établies, ce qui permet d'effectuer une surveillance objective et de rendre compte des progrès.
- La population est au courant des mesures prises à ce jour et de l'état de l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Actions :

- Recueillir des données pour suivre les progrès et en rendre compte.
- Recueillir et utiliser des données désagrégées afin d'inclure une analyse intersectionnelle dans la mesure du possible.
- Établir des cibles permettant d'évaluer les progrès accomplis pour améliorer l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.
- Le public peut obtenir du soutien et des supports accessibles pour fournir des commentaires et des recommandations – la mesure est fondée sur la disponibilité et la satisfaction des répondants.

***Mesures de rendement :**

- Pourcentage de répondants au sondage du Nouveau-Brunswick qui déclarent avoir vécu un obstacle, par type d'obstacle.
- Des cibles sont établies pour le cadre d'évaluation de l'accessibilité.
- Un rapport sur les progrès réalisés en matière d'accessibilité est publié à mi-parcours.
- Un rapport sur les progrès réalisés en matière d'accessibilité est publié à la fin de la période d'application du plan stratégique.

But no 3

Établir des règlements relatifs aux normes d'accessibilité et veiller à leur application.

Objectif no 1

Établir des normes d'accessibilité applicables selon une approche progressive.

Cela comprend d'aider les gens et les secteurs impliqués à comprendre comment les normes sont élaborées et ce qu'elles signifient.

Résultats attendus :

- Des règlements clairs en matière d'accessibilité sont en place pour établir des exigences minimales visant à supprimer les obstacles dans les domaines suivants :
 - l'information et les communications;
 - l'emploi;
 - l'environnement bâti (espaces publics intérieurs et extérieurs).
- Des travaux sont amorcés pour élaborer des exigences supplémentaires dans deux autres domaines prioritaires, renforçant ainsi l'engagement du Nouveau-Brunswick à l'égard d'une province accessible.

Actions :

- Dans la phase 1, élaborer des normes réglementaires d'accessibilité visant :
 - l'information et les communications;
 - l'emploi;
 - l'environnement bâti (espaces publics intérieurs et extérieurs).

- Dans la phase 2, amorcer l'élaboration de normes dans deux autres domaines prioritaires.

***Mesures de rendement :**

- Établissement de normes réglementaires d'accessibilité visant :
 - l'information et les communications;
 - l'emploi;
 - environnement bâti.
- Des projets de normes réglementaires sont en cours d'élaboration pour :
 - la priorité no 4;
 - la priorité no 5.

Objectif no 2

Établir un cadre de conformité dans le règlement qui prévoit des pénalités administratives en cas de non-respect des normes d'accessibilité.

Résultats attendus :

- Un mécanisme accessible permet à la population du Nouveau-Brunswick de signaler des obstacles, et un processus est en place pour examiner les préoccupations, enquêter et veiller à l'observation à mesure que les normes d'accessibilité sont établies.

Actions :

- Mettre en place un mécanisme de réception et de traitement des plaintes du public en matière d'accessibilité.
- Définir les infractions et le régime de pénalités administratives dans le règlement.

***Mesures de rendement :**

- Nombre de plaintes reçues chaque année, par type d'obstacle.
- Nombre d'enquêtes menées sur les plaintes reçues, par type d'obstacle et globalement.
- Nombre d'avis d'infraction délivrés par type d'obstacle.
- Nombre d'ordonnances de conformité délivrées par type d'obstacle.
- Nombre de pénalités administratives imposées par type d'obstacle.

